



Route des Cliniques 17
Case postale
1701 FRIBOURG / FREIBURG, le

Aux destinataires selon la liste annexée

Tél. 026 / 305 29 04
Fax 026 / 305 29 09

N/réf. SP/2010-05-26_Loi_FinancementSoins_Consultation_LAc.doc
U/Ref.

Avant-projet de loi d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins

Procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 26 mai 2010, le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de la santé et des affaires sociales à mettre en consultation un avant-projet de loi d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, que nous vous transmettons ci-joint.

L'entrée en vigueur de la loi fédérale étant fixée au 1^{er} janvier 2011, la présente procédure législative cantonale doit suivre un rythme très soutenu. Nous vous saurions dès lors gré de faire parvenir votre prise de position **d'ici au 31 août 2010** par courrier au Service de la santé publique, route des Cliniques 17, 1701 Fribourg, ou par courriel à SSP@fr.ch. Le Service de la santé publique est au besoin à votre disposition pour toute question ou complément d'information concernant cette consultation.

La documentation relative à la consultation est également disponible, en français et en allemand, sur le site internet de la Direction (<http://admin.fr.ch/dsas> ⇒ En consultation).

En vous remerciant d'ores et déjà de votre compréhension et de l'attention que vous porterez à l'examen de cet avant-projet, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat

Annexes :

- Avant-projet de loi d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins
- Rapport explicatif
- Liste des organismes consultés